

BENETEAU

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8.714.720 €
Siège Social : Les Embruns – 16 boulevard de la Mer
85800 – SAINT GILLES CROIX DE VIE
487 080 194 R.C.S. La Roche sur Yon

RAPPORT du PRESIDENT

sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance

et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, complété par la loi n° 2003-706 de Sécurité Financière du 2 août 2004, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 août 2005
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société

1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est composé des 7 membres suivants :

Mr Yves LYON-CAEN, Président
Mme Annette ROUX, Vice-Président
Mr Yvon BENETEAU
Mr Eric DELANNOY
Mr Luc DUPE
Mr Yves GONNORD
Mr Christian de LABRIFFE

Chaque membre doit détenir au moins 100 actions de la société.
La durée des fonctions des membres est de trois ans.

Les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont fixées par les statuts et conformes aux dispositions légales.

Un Règlement intérieur a par ailleurs été adopté par le Conseil de Surveillance dans sa délibération du 10 Mai 2005.

1.2 Fréquence des réunions

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois (l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 août 2004 ayant été effectué par l'ancien Conseil d'Administration le 5 novembre 2004).

Notamment, le 28 janvier 2005, à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de modifier le mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance (au lieu de l'ancien Conseil d'Administration), le Conseil s'est réuni afin de nommer son Président, son Vice-Président ainsi que les membres et le Président du Directoire.

A noter également le 10 mai 2005, pour notamment l'examen des comptes du premier semestre et l'actualisation des prévisions de l'exercice 2004/2005.

1.3 Convocations des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil ont été convoqués par lettre simple, au moins 8 jours avant la date de la réunion.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, également 8 jours avant la date de la réunion, pour chaque Conseil examinant ou arrêtant les comptes annuels ou intermédiaires.

1.4 Information des membres du Conseil de Surveillance

Outre l'ordre du jour que les membres du Conseil reçoivent systématiquement avec leur convocation, la société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

1.5 Comités spécialisés

Des comités spécialisés ont été constitués et se réunissent régulièrement afin de formuler des recommandations au Conseil de Surveillance :

Comité d'audit

Mr Yves LYON-CAEN, Président
Mr Christian de LABRIFFE

Comité des nominations et des rémunérations

Mr Yves GONNORD, Président
Mme Annette ROUX
Mr Yves LYON-CAEN

Comité stratégique

Mme Annette ROUX, Président
Mr Yves LYON-CAEN
Mr Yvon BENETEAU
Mr Luc DUPE
Mr Eric DELANNOY
Mr Xavier FONTANET

1.6 Décisions adoptées

Conformément à l'article 19 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 28 Janvier 2005, a nommé membres du Directoire :

Mr Bruno CATHELINAIS, Président
Mr Dieter GUST
Mr Jean-François de PREMOREL

Les membres du Directoire sont nommés pour deux ans et sont rééligibles.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un membre du Conseil.

2 - Procédures de contrôle interne

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini, au sein du groupe Bénéteau, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, le Directoire et le personnel du groupe, il vise à obtenir une assurance raisonnable, et non une garantie absolue, sur :

- la correcte application de la politique générale de l'entreprise
- le respect des lois et des règlements applicables au groupe
- la prévention, la détection et la maîtrise des risques inhérents à l'activité, ainsi que les risques de fraudes et d'erreurs
- la fiabilité des informations comptables financières

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Principaux acteurs du contrôle interne

Le Conseil de Surveillance :

Dans le cadre du contrôle permanent de la gestion de la société et des attributions qui lui sont conférées par les statuts, le Conseil de Surveillance examine régulièrement les orientations stratégiques de la société, évalue l'adéquation de sa politique d'investissement, apprécie ses projets de développement de nouveaux produits. Ses travaux sont préparés par des réunions ad hoc du comité stratégique.

Communication lui est faite à rythme régulier des informations comptables et financières de la société. Il est assisté dans leur analyse par le comité d'audit qui se réunit plusieurs fois dans l'année, si nécessaire avec les Commissaires aux comptes, et le plus souvent avec le Président du Directoire et le Directeur financier. Il évoque également les travaux du comité de rémunérations et des nominations afin de se prononcer sur les rémunérations des membres du Directoire et les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions.

Le Directoire :

Il définit et anime les orientations opérationnelles du groupe dans le cadre de ses attributions statutaires. Il s'appuie sur les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des filiales ainsi que sur les directions fonctionnelles du groupe. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du contrôle interne.

Les comités opérationnels

Dédiés aux domaines suivants, ils se réunissent à fréquence régulière :

- achats
- développement produits
- scientifique et technique
- industriel
- systèmes d'information
- juridique
- financier

Les comités de pilotage des filiales

Réunis régulièrement à l'initiative du Président du Directoire (chaque semaine pour les sociétés de l'activité plaisir et chaque mois pour les autres), composés des directions opérationnelles et fonctionnelles des sociétés, les comités de pilotage coordonnent la mise en œuvre des objectifs stratégiques du groupe et s'assurent de leur bonne déclinaison au sein des différents services.

Les responsables fonctionnels et opérationnels

Ils sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le comité de pilotage et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

La direction financière

La direction financière du groupe, en liaison avec les équipes du contrôle de gestion et de la comptabilité des différentes entités, est chargée de :

- prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis
- garantir la fiabilité des informations comptables et financières

Elle prépare les documents demandés par le comité d'audit et participe à ses travaux.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du groupe. Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

2.2.2 Principales décisions de gestion

Les décisions majeures de gestion, qui engagent de façon significative l'entreprise, sont toutes validées par le Directoire.

2.2.3 Gestion des risques

Au cours de l'année 2005, la commission de travail, créée en 2004, a poursuivi ses travaux sur la mise en place, dans les deux principales sociétés du groupe, de plans d'actions qui concourent à la maîtrise des risques dans les domaines suivants :

- industriel
- environnement
- commercial
- achats
- ressources humaines
- système d'information
- finance
- juridique, fiscal, légal et règlementaire

Un accent particulier a été porté cette année sur la sécurité informatique avec l'évaluation et l'adaptation d'une charte de sécurité informatique, sur la prévention des risques environnementaux et sur la signature de contrats de progrès avec les principaux fournisseurs afin de réduire l'ensemble des risques liés aux opérations d'achat.

Au cours de l'année 2006, cette commission s'attachera d'une part, à étendre ses travaux à l'ensemble des sociétés du groupe et d'autre part, à actualiser ses analyses et recommandations dans la gestion des risques.

2.2.4 Procédures générales

Le groupe a mis en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres dirigeants ainsi que pour les responsables de services. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements renforcent le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001, garantissant ainsi aux consommateurs de nos produits un bon niveau de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement des sites de production du groupe.

La démarche ISO 9001, qui s'appuie sur un système de management de la qualité certifié chaque année par un organisme indépendant (BVQI pour Chantiers Bénéteau et AFAQ pour Chantiers Jeanneau) incite les deux chantiers à analyser les exigences des clients, à définir le processus qui contribue à la réalisation d'un produit conforme pour le client et à en maintenir la maîtrise par des contrôles méthodiques et systématiques. Tous les processus majeurs de l'entreprise (systèmes d'informations, achats, ressources humaines, budget, tableau de bord opérationnel, contrôle fabrication, développement, technique,...) sont documentés, suivis par des indicateurs de performance et font l'objet d'audits internes et externes réguliers.

La gestion de l'environnement s'appuie sur la norme ISO 14001 qui permet de formuler ses objectifs en prenant en compte les exigences législatives et les impacts environnementaux significatifs. Ce système est également documenté (procédures), planifié (mise en place de programmes de management de l'environnement), suivi par des indicateurs de maîtrise opérationnelle et de performance et fait l'objet d'audits (internes et externes) et d'exercices réguliers visant à vérifier le bon fonctionnement des installations et la bonne aptitude des équipes à réagir dans l'urgence. Un audit des risques incendie est régulièrement réalisé par l'assureur du groupe.

Les deux principales sociétés du groupe (Chantiers Bénéteau et Chantiers Jeanneau), ont obtenu en 2005 le renouvellement de leurs certifications ISO 9001 et ISO 14001. O'Hara a également obtenu en décembre 2005 la certification ISO 14001.

2.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le groupe s'est doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable, avec notamment pour objectif de garantir :

- une remontée de l'information financière dans des délais raisonnables, et pouvoir ainsi mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant
- la qualité de l'information financière transmise au Directoire et au Conseil de Surveillance du groupe
- l'homogénéité de l'information entre les différentes sociétés du groupe
- le respect des différentes réglementations (comptables, fiscales, douanières, ...)
- la maîtrise des risques d'erreurs

Au cours de l'année 2005, le groupe a préparé le passage de ses comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS qui s'appliquent à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} septembre 2005.

Pour atteindre ces objectifs, chaque société du groupe Bénéteau applique notamment un processus budgétaire identique.

Un compte de résultat prévisionnel est établi en début d'exercice. En cours d'exercice, un ajustement de l'estimation initiale est réalisé à deux ou trois reprises.

Ces ajustements s'appuient sur le reporting interne établi par chaque société du groupe.

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du groupe :

- comptabilité et consolidation
- contrôle de gestion
- systèmes d'information
- trésorerie
- juridique

Ces services s'assurent que les différentes entités du groupe connaissent les nouveautés en matière de législation, de recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, de procédures internes au groupe et de leur traitement.

Ils informent sur la politique financière du groupe, des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

Par ailleurs, des comités de gestion mensuels par entité, destinés à analyser les résultats, contribuent au pilotage économique et participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du groupe.

Les principaux processus de gestion participent au contrôle interne. Il s'agit du plan stratégique à moyen terme, du budget annuel, des estimés trimestriels du résultat annuel, du

reporting mensuel des résultats de gestion, des tableaux de bord opérationnels et des arrêtés semestriels des comptes sociaux et consolidés.

2.4 Pilotage du contrôle interne

Le système d'information du groupe repose sur des outils communs aux principales sociétés, tant en ce qui concerne les gestions de production que le traitement de l'information financière. Il permet d'obtenir une information fiable, de qualité et dans des délais raisonnables.

Au cours de l'année 2005, l'outil « décisionnel », qui permet d'accroître l'automatisation de l'information et de faciliter ainsi le pilotage des principales activités du groupe, a été mis en place dans le domaine des achats. Il sera étendu en 2006 au domaine marketing et commercial.

Par ailleurs, la création d'un Comité d'Audit a renforcé en 2005 la formalisation de l'information financière.

Fait à Saint Gilles Croix de Vie, le 10 novembre 2005

Le Président du Conseil de Surveillance

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bénéteau S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2005.

Il appartient au Président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à LA ROCHE SUR YON et à NANTES, le 10 janvier 2006
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jacques DELPECH

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL